



DECLARATION LIMINAIRE

CDEN du 20 mars 2019

Madame la Préfète,
Monsieur le Directeur Académique,
Madame la vice-Présidente du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les membres de ce CDEN,

La carte scolaire pour la rentrée 2019 qui nous est présentée officiellement ce jour ne peut nous satisfaire. Et ce, pour plusieurs raisons.

Ce ne sont pas tant les orientations pour ce département qui nous inquiètent. Elles nous ont été exposées en GT et e CTSD et nous partageons certaines de vos orientations : l'allocation progressive des moyens en est évidemment l'idée force qui doit nous guider pour ces travaux ; l'attention particulière au monde rural que vous affichez également pourrait nous convenir (d'autant plus qu'elle correspond également à des territoires en lourdes difficultés sociales) ; le fait d'abonder les moyens de remplacement n'est pas non plus pour nous déplaire.

Non, le problème n'est pas là. Le problème est que nous devons faire cette carte scolaire avec les moyens qu'on nous a donnés. Ou plus exactement avec les moyens qu'on ne nous a pas donnés.

Comment en effet poursuivre les dédoublements des CP/CE1 sans surcharger les autres niveaux de classe ? Et pourquoi ne pas dédoubler non plus (ou en tous cas alléger) les effectifs de ces niveaux de classe hors de l'éducation prioritaire. N'était-ce pas une idée lancée par le président Macron lorsqu'il est allé à la rencontre des élus normands à Bourthéroulde ?

75% des élèves en grandes difficultés ne sont pas scolarisés en REP ou REP + ! Ne valent-ils pas qu'on s'intéresse particulièrement à eux (sans jeu de mot géographique) ? Ne valent-ils pas qu'on fasse des efforts en leur prodiguant un taux d'encadrement acceptable plutôt que de les confiner à plus de 25 dans des classes à cours multiples ?

La priorité au primaire affichée par notre ministre ne peut donc pas se contenter d'un abondement de 34 postes pour notre département. Faire d'une politique une priorité sans s'en donner les moyens (et ce, sans réellement profiter de la baisse démographique attendue) ne relève que de la poudre de Perlimpinpin et d'un coup de comm'.

Concernant les établissements spécialisés, nous constatons que leurs directeurs sont en sursis de courte durée. Ces établissements accueillent de véritables élèves. A ce titre, selon nous, c'est bien un véritable personnel enseignant titulaire et spécialisé qui doit les diriger.

Concernant la rentrée prévue dans le second degré, nous déplorons ce jour :

- - la suppression de nombreux postes dans les collèges de Seine Maritime alors que les effectifs sont en hausse
- - une DHG qui anticipe la deuxième HSA imposée alors que le décret n'est pas publié et de fait, entraîne la suppression des postes pour absorber l'augmentation des dites HSA
- - des CSD créés uniquement pour placer ce trop plein d'HSA.

La conclusion semble aller de soi : l'augmentation conséquente des HSA a un véritable effet délétère sur les postes existants.

Les conditions de travail sont effectivement dégradées. Nous pensons notamment à la multiplication des petits BMP et à l'obligation pour certains collègues de travailler sur deux, voire sur trois établissements. A cela s'ajoute la disparition programmée de l'allemand avec, pour cette rentrée, pas moins de cinq suppressions de postes, deux cartes scolaires sur la même zone du BEF Dieppe-Neufchâtel où les élèves sont issus majoritairement d'un milieu défavorisé.

Nous déplorons la création de seulement 2 dispositifs ULIS supplémentaires dans notre département. Il est fort dommage et dommageable de voir acté ce jour le ralentissement dans les ouvertures tant nécessaires pour des élèves en attente d'une place qui corresponde à leurs besoins. Pourquoi ne pas continuer à créer des dispositifs alors que ces dernières années, ce sont à chaque rentrée une soixantaine d'élèves privée d'une place et mis en difficulté en cycle dit ordinaire ? De la même façon nous déplorons la non création de dispositifs ULIS dans nos lycées. Après le collège, que vont devenir les élèves inscrits en ULIS ?

Lors du dernier GT, nous n'avons eu de cesse, à chaque fois qu'un BMP nous paraissait inutilement pléthorique, de réclamer une ouverture de poste ou un maintien de poste. Nous dénonçons des situations où il y a perte d'une division quand le nombre d'élèves est stable. Nous nous interrogeons sur le nombre d'heures supprimé dès lors qu'une division de moins est annoncée.

Permettez-nous également de vous donner notre sentiment général sur la politique éducative menée en haut lieu :

La Loi pour une École de la confiance ne répond ni à l'enjeu majeur de la réduction des inégalités scolaires ni aux attentes des personnels. Au contraire, elle contribue à la déstabilisation et au découragement de nous tous, enseignants, qui faisons l'École au quotidien

Le projet, initialement prévu pour inscrire l'instruction obligatoire dès 3 ans dans la loi, est en fait un cavalier législatif géant, texte fourre-tout qui permet toutefois au ministre de poursuivre son détricotage méthodique de la *Loi de refondation de 2013*. Sans sujet clairement identifié, il a permis aux députés de donner libre cours à leur « créativité » : ainsi, le projet est complété par de nombreux amendements qui n'ont jamais fait l'objet du moindre échange avec les personnels qui seront chargés de mettre en œuvre les nouvelles dispositions.

Certains débats – comme les drapeaux et la Marseillaise, le parent 1 et le parent 2 - semblent surréalistes tant ils sont déconnectés des problèmes auxquels les

personnels sont confrontés et l'image de la représentation nationale n'en sort malheureusement pas grandie. Quant au ministre, on a pu se rendre compte qu'il prêtait une oreille parfois un peu trop complaisante aux propositions d'amendements de la droite dure.

Plusieurs dispositions introduisent potentiellement des transformations profondes de l'architecture et du fonctionnement de notre système scolaire sans que les finalités, ni les impacts sur les personnels comme sur les collectivités territoriales, n'aient été mesurés et débattus. On pense bien sûr en priorité à l'Établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux inclus dans la loi malgré les engagements pris en amont par le ministre avec les représentants des personnels.

On pense également à l'expérimentation « un recteur pour deux académies » qui a atteint certaines limites. Le ministre a dû s'en apercevoir puisqu'il a décidé unilatéralement, le 29 janvier dernier, que suite à l'évaluation de la fusion des académies normandes, cette expérimentation ne serait pas généralisée et que les académies d'une même région ne fusionneraient finalement pas..., sauf en Normandie. Depuis lors, c'est l'incompréhension totale. Comment cela est-il possible, crédible de maintenir cette fusion alors que son évaluation a montré qu'elle n'était pas pertinente, au point de stopper la généralisation ?

Vous le savez, les personnels les plus concernés ne comprennent pas et ne l'acceptent pas. Ils demandent et nous le relayons bien volontiers :

- que l'expérimentation « Un recteur pour deux académies » s'arrête,
- que la région académique normande revienne dans le droit commun et,
- qu'un recteur ou une rectrice soit nommé.e dans l'académie de Rouen, le plus tôt possible.

En conséquence, ils demandent que la fusion annoncée des académies de Rouen et Caen ne se fasse pas.

Les personnels administratifs de l'Education Nationale sont en colère et mobilisés. Ils seront massivement en grève jeudi 21 mars afin de montrer leur opposition à cette fusion.

Mesdames et Messieurs, alors que notre société est traversée de multiples tensions et conflits sociaux, l'École et ses professionnels ont plus besoin de soutien que de mises en doute et de déstabilisations.

Dès l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, le SE-Unsa et l'Unsa Education lui ont demandé de s'engager pour une École durable, en inscrivant la politique éducative dans le long terme, en faisant confiance aux équipes, en intensifiant les politiques de réduction des inégalités et de soutien du Service public laïque d'éducation sur l'ensemble des territoires et en reconnaissant les personnels par un accès soutenu à la formation continue et de nouvelles perspectives de carrière. Tout le contraire de ce que nous vivons aujourd'hui.

Alors Mesdames et Messieurs,

- si cette politique de destruction de notre bien commun, l'école laïque continue,
- si les personnels sont traités avec autant de mépris,
- si les besoins des élèves ne sont pas pleinement pris en compte,
- si les instances de dialogue social ne sont plus que coquille vide,
- si la vision rétrograde de l'école perdure,

malheureusement, pour notre Fédération UNSA-Éducation, il nous sera bien difficile d'être constructifs face à une politique destructrice de l'école publique pour les élèves et les personnels.



*l'éducation,
notre terrain d'action*